

titué et le Corps commun d'inspection, dont les grandes lignes sont tracées dans le rapport définitif du Comité élargi du programme et de la coordination ⁵³;

7. *Prie* le Secrétaire général de fournir des services de secrétariat adéquats et efficaces au Comité du programme et de la coordination reconstitué et de le tenir au courant des faits nouveaux pertinents qui pourraient survenir au sein des organismes des Nations Unies;

8. *Note en particulier* la recommandation du Comité élargi du programme et de la coordination concernant l'utilisation d'ordinateurs par les organismes des Nations Unies ⁵⁴ et prie le Secrétaire général de présenter, en 1971, le rapport suggéré dans le paragraphe 40 du rapport définitif du Comité élargi;

9. *Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation avec les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies, d'inclure dans le rapport demandé par le Conseil économique et social pour sa quarante-neuvième session, dans sa résolution 1454 (XLVII) du 8 août 1969, un examen du dispositif existant actuellement au Secrétariat pour fournir des avis scientifiques et techniques aux organismes des Nations Unies et de formuler des recommandations en vue de sa réorganisation, de telle sorte qu'il puisse contribuer le plus efficacement possible à l'établissement d'un ordre de priorité ainsi qu'à la planification et à la programmation des activités des Nations Unies destinées à répondre aux besoins croissants et sans cesse nouveaux des organismes des Nations Unies, de la communauté internationale et des Etats Membres;

10. *Se félicite* de l'initiative récemment prise par le Secrétaire général d'organiser à l'échelon supérieur des réunions des fonctionnaires qui s'occupent des questions économiques et sociales dans les organismes des Nations Unies, y compris les commissions économiques régionales et les organes semi-autonomes, et prie instamment le Secrétaire général de signaler à l'attention du Comité du programme et de la coordination toutes les questions discutées à ces réunions qui pourraient l'intéresser;

11. *Accueille avec satisfaction* la pratique des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, et demande instamment que ces réunions se poursuivent, étant donné qu'elles ont prouvé leur utilité en facilitant la compréhension et la coopération parmi ceux qui s'occupent des problèmes interorganisations au niveau intergouvernemental et au niveau des chefs de secrétariat;

12. *Prie* le Secrétaire général, en sa qualité de président du Comité administratif de coordination, de signaler à l'attention de tous les organismes des Nations Unies la recommandation du Comité élargi du programme et de la coordination tendant à renforcer les dispositions régissant actuellement la coordination grâce à l'adoption de procédures plus efficaces de consultations préalables sur les programmes de travail ⁵⁵;

13. *Note* la recommandation du Comité élargi du programme et de la coordination concernant la coordination à l'échelon national ⁵⁶ et prie le Secrétaire général d'appeler l'attention des membres du Comité administratif de coordination sur la recommandation formulée au paragraphe 80 du rapport définitif du Comité élargi;

14. *Note avec intérêt* les autres questions examinées par le Comité élargi du programme et de la coordination dans son rapport définitif ⁵⁷ et convient que les propositions dont il s'agit doivent être examinées par le Comité du programme et de la coordination reconstitué.

1834^e séance plénière,
15 décembre 1969.

2580 (XXIV). Coordination des activités océanographiques

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport définitif du Comité élargi du programme et de la coordination ⁵⁸,

Notant que le Comité élargi n'a pas été en mesure, dans le temps dont il disposait, de procéder à un examen approfondi d'une proposition tendant à coordonner plus systématiquement les activités suivies des organismes des Nations Unies relatives aux mers et aux océans,

Consciente de la complexité de la coordination des activités internationales existantes concernant l'océanographie et ses applications, et de ce que le domaine de l'océanographie n'est qu'un aspect seulement des activités existantes des organismes des Nations Unies relatives aux mers et aux océans,

Notant que l'utilisation par les Etats du milieu marin s'intensifie et se diversifie rapidement,

Prenant note avec satisfaction des travaux effectués dans ce domaine par les organismes des Nations Unies,

Craignant que le dispositif international actuel ne permette pas de répondre promptement, efficacement et avec souplesse aux besoins actuels et futurs des Etats Membres,

Reconnaissant que, afin d'éviter le chevauchement et le double emploi des programmes ainsi que les lacunes de compétence, il peut être nécessaire de procéder d'urgence à un examen complet des activités existantes des organismes des Nations Unies relatives aux mers et aux océans,

1. *Prie* le Conseil économique et social, lors de ses séances d'organisation des travaux de janvier 1970, d'envisager de charger le Comité du programme et de la coordination, après qu'il aura été reconstitué, d'examiner la nécessité d'un examen complet des activités existantes des organismes des Nations Unies relatives aux mers et aux océans, compte tenu des besoins actuels et futurs des Etats Membres, afin que les recommandations du Comité soient prêtes pour la quarante-neuvième session du Conseil;

2. *Prie* le Secrétaire général de prêter son concours au Comité du programme et de la coordination dans l'accomplissement de sa tâche;

3. *Invite* les institutions spécialisées et les organismes intergouvernementaux intéressés à apporter au Comité du programme et de la coordination une coopération et une assistance sans réserve.

1834^e séance plénière,
15 décembre 1969.

⁵³ *Ibid.*, document E/4748/Rev.1, par. 27 et 28.

⁵⁴ *Ibid.*, document E/4748/Rev.1, chap. III, recommandation B.

⁵⁵ *Ibid.*, recommandation E.

⁵⁶ *Ibid.*, recommandation F.

⁵⁷ *Ibid.*, document E/4748/Rev.1, chap. IV.

⁵⁸ *Ibid.*, document E/4748/Rev.1.